RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ELECTIONS LÉGISLATIVES DU 23 JUIN 1968

1re Circonscription des Alpes-Maritimes

Centre Progrès et Démocratie Moderne

CANDIDATURE

Robert PITTI-FERRANDI

Administrateur de Sociétés

Suppléant : ***Philippe BONELLO***

Lauréat de la Faculté de droit - Consul Honoraire


Candidat : Robert PITTI-FERRANDI


Suppléant : Philippe BONELLO

Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens,

Le 23 juin, vous prendrez une décision qui engagera l'avenir de la France. Votre vote conditionnera votre existence, celle de votre foyer. Si vous m'honorez de votre confiance, vous pouvez être assurés que je m'efforcerai de m'en montrer digne. Voici un résumé des principales options de mon programme.

LES INSTITUTIONS :



Respect pour l'essentiel de la Constitution adoptée par voie de Référendum le 28 SEPTEMBRE 1958.

Garantie de la stabilité gouvernementale et de l'autorité de l'Etat, sous le contrôle du Parlement.

Equilibre des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire.

Réformes tendant à constitutionnaliser les prérogatives du Président de la République, sous le contrôle d'une Cour Suprême.

Inscription de la Loi Electorale dans le texte constitutionnel. Vote Obligatoire.

Défense des Libertés : liberté politique, liberté syndicale, liberté de l'enseignement, liberté de la presse, liberté de conscience, liberté de croyance, libertés locales.

Décentralisation administrative réelle. — Création de la Région COTE D'AZUR.

ECONOMIE :



Adaptation de l'ensemble des structures économiques à l'évolution rendue nécessaire par le progrès technique et scientifique.

Rénovation de l'Agriculture et de l'Industrie.

Expansion économique assurant l'augmentation du standard de vie des Français, et le plein-emploi.

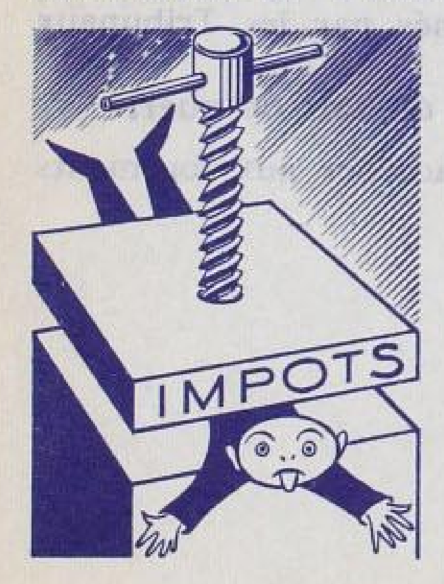
Politique d'investissements nationaux pour parfaire l'équipement collectif.

Rétablissement de la confiance génératrice d'investissements privés et soutien de l'entreprise individuelle pour l'aider à moderniser son outillage et la rendre compétitive dans le cadre du Marché Commun ; lui faciliter l'octroi de crédits bancaires et abaisser les taux d'intérêt.

Défense d'une économie libérale, moderne, contre toute intervention abusive de l'Etat, telle que les Marchés Nationaux.

Protection réelle de la monnaie contre les risques d'inflation.

RÉFORME FISCALE :



Les dépenses de l'Etat doivent être alignées sur les recettes et rigoureusement contrôlées afin que cessent de coûteux gaspillages.

Politique d'économies par une réduction au strict nécessaire des charges de l'Etat, afin d'assurer l'assainissement des finances publiques.

Nécessité d'une gestion équilibrée des entreprises nationalisées.

Coup d'arrêt à l'augmentation inconsidérée des impôts, qui découragent l'initiative individuelle et freinent l'activité économique.

Relance de l'économie par un abaissement du taux d'imposition consécutif à une réduction des dépenses de prestige.

Délivrer les Contribuables de l'arbitraire en simplifiant et rénovant la fiscalité.

Réforme des droits de succession, afin que l'Etat cesse d'être le principal héritier des particuliers.

Liberté du commerce et respect des petites et moyennes entreprises.

Egalité fiscale entre les secteurs de distribution.

SOCIAL :



Progrès technique mis au service de l'homme.
Perfectionnement social fondé sur l'essor économique.
Juste part aux Travailleurs des fruits de l'expansion économique.
Intéressement à l'accroissement de la production par l'établissement du salaire proportionnel.
Encouragement aux conventions collectives.
Rapports sociaux dans un climat de justice et d'entente.
Défense de la stabilité de l'emploi, assurance contre le chômage.
Protection contre les accidents du travail, revalorisation des retraites - accident, amélioration de la situation des vieux travailleurs.
Aide aux rentiers, retraités et économiquement faibles les plus éprouvés par la dépréciation de la monnaie.
Augmentation substantielle des prestations familiales, avec indexation sur les salaires.
Autonomie des fonds des Allocations Familiales, permettant la distribution intégrale aux ayants-droit des ressources affectées à ces fonds, selon le principe de l'échelle mobile basée sur le coût du panier de la ménagère.

ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE :



Droit à REPARATION et non à assistance.
Satisfaction des vœux des Grands Invalides et des Déportés.
Redressement de la pension des veuves, ascendants et orphelins de guerre.
Application honnête du Rapport Constant.
Solution rapide du contentieux Anciens Combattants, notamment par la reconnaissance au titre pour les Anciens Combattants d'ALGERIE.
Réajustement des pensions de 10 à 80 %.

CONSTRUCTION :



Nécessité d'édifier 700.000 logements sociaux par an, au moins.
Permettre l'investissement des bénéfices commerciaux et des capitaux privés dans la construction.
Augmentation de la surface et du confort des logements sociaux.
Encouragement de l'accession à la propriété.
Standardisation et rationalisation de la construction par les techniques nouvelles palliant le manque de main-d'œuvre.
Construction de logements, spécialement dans le Secteur ALPES-MARITIMES, réservés aux familles nombreuses et aux jeunes foyers (400.000 mariages par an en FRANCE).

JEUNESSE :



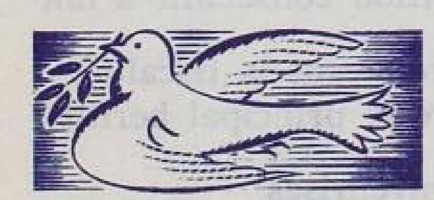
Réforme de l'Enseignement : simplification et allègement des programmes permettant les activités culturelles et physiques à l'école.
Construction d'écoles, lycées, collèges et facultés en nombre suffisant pour ne pas avoir à multiplier les obstacles chargés d'éliminer le surnombre.
Adaptation de l'enseignement aux techniques modernes pour le rendre nécessaire au plus grand nombre et profitable à tous.
Faire face aux besoins nés de l'augmentation de la population scolaire.
Élévation *progressive* de l'âge de l'obligation scolaire.
Développement de l'orientation et de la formation professionnelles par l'enseignement technique. Assurance de débouchés en fin d'études.
Poursuite de l'équipement universitaire de l'Académie de NICE.

RAPATRIÉS :



Vote immédiat d'une Amnistie pure et simple des faits ayant entraîné des condamnations politiques.
Réhabilitation automatique de tous les Citoyens condamnés par les Tribunaux d'Exception.
Indemnisation totale des Rapatriés pour les biens perdus du fait de guerre.
Facilités accordées aux Rapatriés les plus déshérités pour accéder aux logements sociaux.

DÉFENSE DE LA PAIX :



Construction d'une EUROPE unie.
Solidarité Atlantique.
Utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques.
Désarmement international strictement contrôlé.

Imprimerie et Editions Roger Prioris, Nice